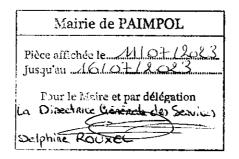
PRÉPET DES CÔTES-D'ARMOR Liberté Egalisé Fraternisé



Cabinet Tinaction des sécurités

Arrêté

portant réglementation de la vente de produits chimiques, inflammables ou explosifs à l'occasion de la Fête Nationale 2023

> Le Préfet des Côtes-d'Armor Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code pénal;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

⊎u le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2215-1 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor :

Vu le décret du 23 mai 2023 nommant Madame Emeline BARRIERE, directrice de cabinet du préfet des Côtes-d'Armor ;

Considérant les dégradations aux biens publics et privés occasionnées à plusieurs reprises, par incendie, à l'occasion des périodes de fêtes et notamment celle de la Fête Nationale, par des personnes porteuses de récipients contenant des liquides inflammables ou explosifs;

Considérant la nécessité de prévenir la répétition de tels actes qui portent gravement atteinte à la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de ces festivités ;

Considérant que l'un des moyens constatés pour commettre des incendies ou des tentatives d'incendies volontaires consiste à utiliser, à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont proposés à la vente, des carburants, combustibles et produits inflammables, et qu'il convient, de ce fait, d'en restreindre temporairement les conditions de distribution, d'achat, de vente à emporter et de transport;

Place du général de Gaulle BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr (ii) Prefet22

1/3

The second of the second of The second product in the second

en de la companya de Anomalia de la companya de la compa

en general de la companya del companya de la companya del companya de la companya del companya de la companya de la companya de la companya del companya de la companya del la companya del la companya del la companya del la companya A control of the contro

gradian in tradition measures, prologicas and appearation to within 8,375, 30,531, to provide Partie March 1984 and

The second section is a second second section of the second section in the second section is a second section of and appropriate programmer and the second of the companies of the companie

The distribution of the first section of the first section of the section of the first section of the section

engan di series de grande de servicio de la región de la definició de la definició de la definició de la deservició de la definició de la defi



2/3

- Dans les deux mois à compter de la notification de la présente décision les recours suivants peuvant être introduits :

 un recours gradient, adhessé à M. le préfet des Côtes-d'Armor Bureau de la sécurité intérieure

 un recours hifarandous, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur- Secrétariat général Service central des armes- Place Beauvau -75800 Paris cedex 08
 - un recours contentieux, adressé au tribunal administratif de Rennes 3 Contour de La Motte 35000 RENNES]. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléracours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2° mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2° mois suivant la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique).